



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Archives nationales

## DOSSIER DE PRESSE – 27 NOVEMBER 2019



**ARISTIDES  
DE SOUSA  
MENDES**

Un consul portugais entre  
la conscience humaine et la  
raison d'Etat



*Aristides de Sousa Mendes*

EXPOSITION 28.11.2019 - 22.02.2020



## SOMMAIRE

Déroulement du vernissage.....	p. 3
Communiqué de presse .....	p. 4
Préface du catalogue .....	p. 5
Informations générales sur les Archives nationales de Luxembourg .....	p. 7
Contact.....	p. 9



## **DÉROULEMENT DU VERNISSAGE**

**18h00**

**Mots de bienvenue et introduction à l'exposition  
de Josée Kirps, Directrice des Archives nationales**

**Discours de Sam Tanson, Ministre de la Culture**

**Réception**

ARCHIVES NATIONALES, PLATEAU DU SAINT-ESPRIT, Luxembourg



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ***Aristides de Sousa Mendes – Un consul portugais entre la conscience humaine et la raison d’Etat – Exposition aux Archives nationales de Luxembourg (28.11.2019-22.02.2020)***

Comme le Portugal devient membre effectif de l’*International Holocaust Remembrance Alliance* (IHRA), dont le Luxembourg assume actuellement la présidence, les Archives nationales de Luxembourg (ANLux) se proposent de mettre en exergue les relations luso-luxembourgeoises au moyen d’une exposition consacrée à Aristides de Sousa Mendes (1885-1954).

Dans sa fonction de consul-général du Portugal à Bordeaux au début de la Seconde Guerre mondiale, cet homme hors du commun sauva la vie de milliers de réfugiés en leur délivrant des visas au risque d’entrer en opposition directe avec son gouvernement. Des citoyens luxembourgeois, dont l’entourage de la famille grand-ducale, ont également bénéficié de l’aide du consul-général qui a finalement été démis de ses fonctions au terme d’un procès disciplinaire.

L’exposition est placée sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que de Son Excellence le Président de la République portugaise. Elle se déroule du 28 novembre 2019 au 22 février 2020 aux ANLux. Le vernissage aura lieu le 27 novembre 2019 à 18 heures, en présence de la ministre de la Culture, Sam Tanson.

En langue française et anglaise, l’exposition montre des documents conservés aux ANLux ainsi que de nombreux documents en provenance du Portugal, à savoir des fonds des Archives nationales *Torre do Tombo* et de l’*Instituto Diplomático* du Ministère portugais des Affaires étrangères à Lisbonne. Le parcours d’Aristides de Sousa Mendes est également illustré grâce à des documents et objets personnels qui sont mis à disposition par ses descendants. Qui plus est, le sort d’une partie des réfugiés secourus par le consul-général est abordé grâce à des documents et objets ayant appartenu aux concernés donnés en prêt par la *Sousa Mendes Foundation* à New York et par le biais de nombreux témoignages vidéo.

#### **Informations utiles :**

*Entrée gratuite*

*Lieu : Plateau du Saint-Esprit*

*Vernissage : 27 novembre 2019 à 18h*

*Durée de l’exposition : 28 novembre 2019 – 22 février 2020*

*Horaires : lundi à vendredi 8h30- 17h30 et samedi 8h30-11h30*

*Langues : français et anglais*

*Catalogue d’exposition en français, anglais et portugais (8 €)*

*Visites guidées gratuites : réservation via [relations.publiques@an.etat.lu](mailto:relations.publiques@an.etat.lu)*



## PRÉFACE DU CATALOGUE

*Le courage est la première des qualités humaines  
car elle garantit toutes les autres*  
Aristote

L'idée d'organiser une exposition sur Aristides de Sousa Mendes, consul-général du Portugal à Bordeaux au début de la Seconde Guerre mondiale, est née dans le contexte de la présidence du Luxembourg de l'IHRA et la prochaine adhésion du Portugal à cette grande organisation intergouvernementale. Actuellement l'IHRA regroupe 33 pays membres et a pour but de promouvoir la recherche et l'éducation sur la Shoah ainsi que de perpétuer le souvenir des victimes par des initiatives mémorielles relatives au génocide juif perpétré par le régime nazi.

Le Portugal et le Luxembourg sont unis par des liens qui ont d'anciennes et riches traditions et qui se sont développés dans les domaines les plus divers – que ce soit sur le plan judiciaire, consulaire, diplomatique ou commercial. Sans oublier les relations à l'échelle humaine parmi lesquelles l'exemple le plus connu est sans doute le mariage, en 1893, de l'Infante de Portugal Marie-Anne (1861-1942) avec le Prince Guillaume de Nassau (1852-1912), futur Souverain du Luxembourg.

Les Portugais constituent aujourd'hui la communauté étrangère la plus importante au Luxembourg : bien plus que leur main-d'oeuvre et leur savoir-faire, ils nous apportent un art de vivre et une culture riches et variés. L'exposition consacrée à Aristides de Sousa Mendes, à travers laquelle les Archives nationales de Luxembourg se proposent de mettre en exergue les relations luso-luxembourgeoises, ne peut que contribuer à renforcer les liens d'amitié qui existent depuis des années entre nos deux peuples.

Dans le contexte actuel de la mise en question de notre société et de son système de valeurs, devant la perte des certitudes, d'aucuns baissent les volets de leur maison ou se réfugient dans quelque île solitaire de peur d'affronter les problèmes réels. Il est donc plus que jamais nécessaire de mettre en évidence des initiatives courageuses de solidarité envers ceux qui souffrent, pour faciliter la compréhension et la convivialité entre les hommes.

Aristides de Sousa Mendes, cet homme hors du commun, sauva la vie de milliers de réfugiés – dont des citoyens luxembourgeois – en leur délivrant des visas au risque d'entrer en opposition directe avec son gouvernement. Le résultat de son œuvre philanthropique se reflète en partie dans le registre consulaire tenu par José Seabra à Bordeaux. A partir d'un certain moment, ce dernier n'inscrit plus les noms des solliciteurs pour la simple raison qu'il manque de temps. Le registre consulaire fait partie du patrimoine documentaire inscrit au registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO depuis 2017. Nous sommes particulièrement fiers de pouvoir présenter au sein de notre exposition une reproduction de ce registre – grâce à l'excellente collaboration avec les Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères à Lisbonne.

Au moyen d'une vaste panoplie de documents et d'objets issus tant des fonds propres aux Archives nationales de Luxembourg, que de collections externes comme les Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères à Lisbonne, les Archives nationales de *Torre do Tombo* à Lisbonne, ainsi que de prêteurs privés comme la famille Sousa Mendes, la *Sousa Mendes Foundation* à New York, la *Fundação Aristides de Sousa Mendes* à Lisbonne, et bien d'autres qui sont repris à la fin de ce catalogue, l'exposition retrace l'histoire de celui qu'on appelait encore « l'Ange de Bordeaux ».



L'exposition a été élaborée grâce aux recherches et au travail exemplaire de l'historienne Corinne Schroeder, conservatrice de la Section contemporaine aux Archives nationales, avec le concours des historiens Nicky Blazejewski, Charles Lux et Sanja Simic. Je leur en suis particulièrement reconnaissante.

Je remercie tous ceux qui – d'une manière ou d'une autre – ont prêté concours à cette entreprise et j'adresse mes remerciements les plus chaleureux à l'Ambassade du Portugal à Luxembourg et à celle du Luxembourg à Lisbonne pour leur soutien et leur aide précieuse.

Josée Kirps, Directrice des Archives nationales



## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES ARCHIVES NATIONALES

Les Archives nationales de Luxembourg (ANLux) constituent la mémoire historique du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que de la société luxembourgeoise. En effet, les sources historiques y conservées témoignent du passé politique, religieux, culturel, social et économique du Luxembourg. Elles constituent une des plus grandes richesses du patrimoine national et permettent de reconstituer et de mieux comprendre l'histoire du Grand-Duché.



Les ANLux font partie des instituts culturels de l'État et sont placées sous la tutelle officielle du Ministère de la Culture.

### Leurs missions

Selon la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat, les Archives nationales ont pour mission :

- de collecter, de réunir, de conserver, de classer, d'inventorier, d'étudier et de communiquer des documents d'intérêt historique, scientifique, économique, sociétal et culturel national ;
- de conseiller les producteurs ou détenteurs d'archives, publiques ou privées, sur le classement, l'inventorisation et la conservation de leurs archives ;
- d'assurer l'encadrement et d'élaborer des recommandations sur la manière d'organiser, de gérer, de conserver les archives publiques et de les verser aux Archives nationales ;
- d'accepter des archives privées par don, legs ou dépôt en vue de leur intégration ou de leur mise en dépôt aux Archives nationales et d'acquérir au profit de l'Etat des archives privées d'intérêt historique, scientifique, économique, sociétal ou culturel ;
- d'assurer la protection et la préservation des archives publiques et des archives privées classées conformément à la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage ;
- d'organiser des expositions temporaires, des colloques, des conférences ainsi que des activités pédagogiques qui sont en rapport avec nos activités dans le but de valoriser le patrimoine archivistique national et de sensibiliser le public à l'importance de la conservation de ce patrimoine ;
- de sensibiliser les institutions, administrations et services publics aux techniques de l'archivage et à la conservation des documents d'intérêt historique, scientifique, économique, sociétal et culturel national ;
- de contribuer au développement de l'archivistique au niveau national et au niveau international.

Ainsi, les ANLux conservent

- des archives publiques, c'est-à-dire les archives en provenance des ministères et des administrations publiques. Par ce biais, elles jouent un rôle d'information indispensable au maintien de la transparence administrative de l'État.
- des archives privées, c'est-à-dire les archives d'individus, reflétant leurs activités familiales et associatives, leurs occupations civiques, sociales et commerciales ; ou encore les archives d'entreprises, d'associations ou autres organisations.



Afin de permettre au public de faire valoir son droit à l'information, les Archives nationales sont ouvertes à chaque individu qui désire consulter les sources historiques originales. Ces fonds d'archives sont pleinement accessibles sur simple présentation d'une carte de lecteur gratuite et dans le respect de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage.

### Quelques données supplémentaires sur les Archives nationales

Directrice :	Josée Kirps
Nombre de personnes travaillant aux ANLux :	34 personnes
Lieux de conservation des archives :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ancienne caserne de la Compagnie luxembourgeoise des Volontaires au Plateau du Saint-Esprit</li><li>• Parking souterrain du St.-Esprit (niveaux -4 et -5)</li><li>• Centre Hermes (z. i. Bertrange / Bourmicht, 7, rue des Mérovingiens)</li><li>• Annexe Bourmicht (depuis début 2014)</li><li>• Athénée de Luxembourg (depuis fin 2017)</li></ul>
Volume des sources historiques conservées :	env. 45km d'archives linéaires (y inclus plusieurs milliers de cartes, plans et photographies)
Nombre de microfilms conservés :	env. 25 000 microfilms
Bibliothèque spécialisée :	env. 30 000 volumes
Document le plus ancien :	Charte datée de 762 conservée dans le fonds de l'abbaye d'Echternach





## CONTACT

Pour plus d'informations et des visuels, veuillez contacter :

**Sanja Simic**

Service Communication, Service pédagogique

Archives nationales de Luxembourg

Boîte postale 6

L-2010 Luxembourg

Email : [sanja.simic@an.etat.lu](mailto:sanja.simic@an.etat.lu)

GSM: (+352) 691 689 137

Tel: (+352) 247 86692

Fax: (+352) 47 46 92

[www.anlux.lu](http://www.anlux.lu)